

FICHE D'INSCRIPTION ALSH 2022-2023

ENFANT

NOM _____	PRENOM _____	AGE _____
DATE DE NAISSANCE _____	☐ M	☐ F
REGIME ALIMENTAIRE:		
☐ CLASSIQUE	☐ SANS PORC	☐ SANS VIANDE

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

	PÈRE	MERE
PARENT RESPONSABLE	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
NOM/PRENOM		
ADRESSE		
CP / VILLE		
TEL DOMICILE		
TEL MOBILE/PRO		
EMAIL		
N° ALLOCATAIRE CAF		
QUOTIENT FAMILIAL CAF		
SI LA FAMILLE EST NON RESSORTISSANTE DU REGIME GENERAL		
IDENTIFICATION EMPLOYEUR		

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) _____		
J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant au CLSH à partir de 17h		
NOM _____	PRENOM _____	TEL _____
NOM _____	PRENOM _____	TEL _____
NOM _____	PRENOM _____	TEL _____
J'autorise Lyon PESD à utiliser l'image de mon enfant pour la promotion des activités sur tous types de supports. Lors des activités de l'Accueil de loisirs, votre enfant pourra être filmé ou photographié par des animateurs ou des professionnels agréés par la la structure LYON PESD. Ces images seront, par la suite, strictement utilisés dans les publications de LYON PESD (Site internet, expositions pour les parents).	☐ OUI	☐ NON
J'autorise le directeur, le directeur-adjoint et les animateurs/trices ALSH à emmener mon enfant à l'extérieur du Centre et à emprunter les transports en commun ou un service de bus si nécessaire.	☐ OUI	☐ NON
J'autorise le directeur et le directeur-adjoint ALSH à prendre toutes les décisions médicales et (ou) chirurgicales nécessaires qui auront été conseillées par un médecin, en cas de blessures ou accidents.	☐ OUI	☐ NON
J'autorise LYON PESD à consulter notre dossier allocataire CAFPRO afin d'accéder directement aux ressources à prendre en compte pour le tarif.	☐ OUI	☐ NON

"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de fonctionnement de la structure et m'engage à les respecter." (règlement intérieur page 2)

FAIT A LYON LE _____
Signature des parents précédée de la mention " Lu et approuvé "

REGLEMENT INTERIEUR accueil de loisirs de l'association LYON PESD

(Applicable à partir du 05/2022. Ce règlement intérieur est à lire et à accepter avant toute inscription à l'accueil de loisirs. Il est une garantie minimum de la sécurité et du bon accueil de votre enfant)

I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La PESD propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à dominante sportive pour que vos enfants grandissent, s'instruisent et s'épanouissent dans une ambiance chaleureuse et familiale

Nous accueillons les enfants âgés de 4 à 12 ans pendant toutes les vacances scolaires, en journée complète, ainsi que les mercredis après-midi.

- Pendant les vacances scolaires, les activités ont lieu au complexe sportif « René Baillieu » situé au 53 rue Philippe De Lassalle à la Croix-Rousse.
- Pour les mercredis, les activités ont lieu à l'école « Joseph Cornier » situé au 23 rue Jacquard 69004.

Les secteurs de la **petite enfance/enfance** sont sous la responsabilité (Ces référents sont à votre disposition pour tout ce qui concerne l'accueil de loisirs) :

- Directeur : Mr OLIVIERO Gaëtan
- Directeur-adjoint : Mr SMAIL Nabil

II. INSCRIPTIONS

En fonction des périodes, des journées d'inscriptions sont organisées environ 1 mois avant le début des vacances scolaires (Les modalités et les dates d'inscriptions sont mises à disposition par les responsables de l'accueil de Loisirs sur le site internet www.lyonpesd.com)

Pièces à fournir pour une inscription : (En cas de dossier incomplet, nous ne pourrions pas accueillir votre enfant. Un dossier est valable du 1^{er} septembre au 31 août).

- Carnet de santé
- Dernier Quotient Familial attribué par la CAF
- Numéro d'allocataire CAF
- Un certificat médical (attestant que votre enfant est apte à la pratique de tous les sports et à jour de ses vaccins) de moins de **3 mois**.
- Moyen de paiement (Espèces, Chèques, Chèques Vacances ANCV)

Tarif et paiement :

- Les tarifs sont disponibles sur le site internet www.lyonpesd.com (ils peuvent évoluer en cours d'année)
- Concernant le quotient familial, en l'absence du justificatif avant le début du séjour, le montant maximal sera appliqué
- Le QF pris en compte lors de l'inscription sera celui en cours du point de vue de la CAF à cette date-là. Il pourra être réajusté une fois dans l'année en Janvier, sous justificatif CAF (changement de situation) excepté pour l'inscription des mercredis.
- L'adhésion et l'assurance pour l'année scolaire (valable du 1^{er} septembre au 31 août) :
 - o Mercredis + vacances scolaires : 30 euros
 - o Vacances scolaires : 20 euros (Sauf si l'enfant est déjà inscrit dans une activité de la PESD)

Annulation :

- **Toutes inscriptions au centre de loisirs est définitive.**
- Pour les absences durant les **vacances scolaires**, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical (précisant les jours d'arrêt). Le certificat médical doit être déposé dans les 48 heures au centre de loisirs.
- Pour les absences durant les **mercredis après-midi**, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de déménagement ou de dispense médicale supérieure à 3 mois et justifiée par un certificat médical.

Retard :

- En cas de retard à l'arrivée, il ne sera pas possible d'accueillir votre enfant qui restera sous votre responsabilité.
- En cas de retard répétitif des parents après 17h30 (fin d'activité), la direction pourra refuser l'enfant pour la suite du séjour.
- En fonction des programmes, les horaires d'accueil peuvent être modifiés (exemple : sortie à la journée). Veuillez-vous référer au programme et vous informer auprès des équipes.
- Les enfants ne peuvent pas être accueillis en cours de journée.

Modalités :

- Pour les vacances scolaires :
 - o Le lien pour vous inscrire sur un créneau pour les permanences des vacances est disponible le mercredi suivant les vacances scolaires précédente.
 - o Les inscriptions se feront uniquement à la **semaine** (nous ne pouvons pas garantir les places)
- Pour les mercredis après-midi :
 - o Le lien pour vous inscrire sur un créneau pour les permanences « des mercredis de la saison suivante » est disponible le mercredi suivant les vacances scolaires de Pâques. Vous aurez également la possibilité d'inscrire vos enfants pour le mois de juillet.
 - o Les familles inscrites aux mercredis ont des places réservées pour toutes les petites vacances ainsi que le mois de juillet qui suit l'inscription. Les responsables font passer un document pour l'inscription à rendre avant la date butoir.

III. HORAIRES D'OUVERTURE

- Pendant les vacances scolaires, l'accueil du matin se fait entre 8h00 et 9h00 et l'accueil du soir entre 16h45 et 17h30
- Pendant les mercredis après-midi, l'accueil du midi se fait soit entre 12h00 et 12h15 soit entre 13h15 et 13h30 puis l'accueil du soir entre 16h45 et 17h30

Informations complémentaires :

- Les personnes de **plus de 14 ans mandatées par les parents** et autorisées à venir chercher l'enfant seront uniquement celles indiquées lors de l'inscription par la famille, sur le dossier de l'enfant. Ces personnes devront **impérativement présenter une pièce d'identité**, à l'équipe, lors de leur première venue.
 - Pour toute personne non-inscrite dans le dossier, **une autorisation de la part des parents devra obligatoirement être remplie** avec le directeur ou directeur-adjoint. De plus, le parent devra prévenir la personne, exceptionnellement autorisée, de **se munir d'une pièce d'identité, sinon l'enfant ne pourra pas partir avec cette dernière.**
 - Si les parents sont amenés à venir chercher l'enfant de manière tout à fait exceptionnelle, avant les temps d'accueil prévus, ils devront le signaler au responsable, et **remplir une fiche de sortie exceptionnelle.**
 - Pour le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents de bien respecter les horaires d'accueil, et de **signaler par téléphone les retards ou par mail les absences.**
- Si l'enfant n'est pas parti après l'heure de fermeture de l'Accueil de Loisirs. Le responsable sera amené, **sans aucune nouvelle des parents, à appeler les services de police pour que l'enfant soit confié aux services sociaux adaptés.**

IV. CONDITIONS D'ACCUEIL

- Restauration :
 - o Les parents devront fournir un pique-nique froid ou un repas à réchauffer (sauf pendant l'été), un goûter ainsi qu'une bouteille d'eau d'un minimum d'1 litre le tout dans une glacière muni d'un pain de glace.
- **Affaires à apporter chaque jour IMPERATIVEMENT :** (Il est souhaitable de marquer les vêtements au nom de l'enfant)
 - o Tenue sportive
 - o Bouteille d'eau (minimum 1 litre)
 - o Affaire de rechange dans un sac à dos (**même pour les plus grands**)
 - o Glacière pour le pique-nique avec pain de glace
 - o Masques pour les enfants à partir de 6 ans
 - o Petit flacon de gel hydro alcoolique (sauf pour les enfants de moins de 6 ans)
 - **Pour les beaux jours :**
 - Casquette
 - Lunettes de soleil
 - Crème solaire
 - **Pour les temps froids ou pluvieux :**
 - Bonnet
 - Gants
 - Tour de cou
 - K-way
- Protocol médical :
 - o Pour les enfants ayant un PAI il faut le donner directement en main propre aux animateurs référents.
- Maladies :
 - o Les enfants malades, fiévreux, contagieux (diarrhée, angine, conjonctivite, varicelle, poux...) ne sont pas admis afin d'éviter une contagion et pour leur confort personnel.
 - o Si l'enfant est fiévreux ou malade dans la journée, les parents sont automatiquement prévenus. Dans le cas où nous ne pouvons pas vous joindre, l'accueil de loisirs contactera un médecin de garde ou les Urgences. Les frais engagés seront à la charge des parents.
 - o Au vu de la loi, le personnel du Centre n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants, par conséquent, les parents doivent prendre les dispositions nécessaires.
- Vaccin :
 - o Les vaccinations doivent être obligatoirement à jour pour accueillir un enfant en collectivité.
- Règles de vie :
 - o Les enfants qui auraient un comportement affectant l'équilibre du groupe et l'encadrement par les animateurs notamment sur le plan de la sécurité et des activités prévues, ne pourront plus être maintenus dans l'effectif de l'accueil de loisirs après qu'une rencontre ait eu lieu avec les parents.
- Vols d'effets et documents personnels :
 - o Il est interdit d'apporter des objets de valeurs, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

V. QUELQUES CONSIGNES

- A l'arrivée de l'enfant :
 - o Vous devez **systématiquement** signaler à l'équipe l'arrivée de votre enfant et donner si nécessaire des informations pour le bon déroulement de la journée.
 - o Vous pouvez demander à l'équipe les programmes de la période en cours. Ils sont disponibles à l'accueil ainsi que sur le site internet www.lyonpesd.com pendant tout le séjour.
- Au départ de l'enfant :
 - o Vous devez **impérativement** prévenir l'équipe et signer le registre.
 - o N'hésitez pas à échanger avec les animateurs au sujet de la journée de votre enfant ou de tout autre chose.
 - o Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec un des responsables si vous en éprouvez la nécessité.
- Remarques :
 - o N'oubliez pas de signaler aux responsables tout changement (adresse, téléphone, situation familiale...), ces mises à jour sont nécessaires pour le bon accueil de votre enfant et pour sa sécurité.

Equipe de direction
centre de loisirs LYON PESD
alsh.pesd@gmail.com
06-14-17-12-53